

# Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

L'organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC) vient d'annoncer qu'il souhaitait augmenter de 40 % le nombre de professionnels de santé à former en 2014.

Pour rappel, l'OGDPC prend en charge depuis un an, le développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé libéraux et salariés exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) dans la limite du montant de leur enveloppe disponible.

Ces enveloppes sont définies, chaque année, par les 9 sections paritaires, en fonction de la profession prise en charge et du type de programme de formation. Elles comprennent le paiement de l'organisme qui fournit la formation et l'indemnisation du professionnel de santé qui participe à l'intégralité du programme.

En 2013, année de lancement du DPC, 73 214 professionnels ont été formés : 29 730 médecins, 15 530 pharmaciens, 13 989 infirmiers, 5 959 masseurs-kinésithérapeutes, 4 081 chirurgiens-dentistes, 1 275 sages-femmes, 1 060 pédicures-podologues, 1 054 orthophonistes et 536 orthoptistes.

En 2014, l'OGDPC a annoncé qu'elle souhaitait pérenniser ce dispositif, et même augmenter de 40 % en moyenne le nombre de professionnels de santé à former.

Le montant et le détail des forfaits de DPC sont consultables sur le site [www.ogdpc.fr](http://www.ogdpc.fr).

© 2013 Les Echos Publishing